



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

DECISION COMMUNAUTAIRE N° 140/2022

OBJET : Mise en page de la carte touristique destinée à promouvoir le sentier thématique de Saorge aménagé dans le cadre du projet Interreg Alcotra 4009 ALPIMED PATRIM – Acceptation de devis

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, (CARF) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 5211-10 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°4-2022 du Conseil Communautaire en date du 22 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simple gestion administrative ;

Vu la délibération n°06/2018 du Conseil Communautaire en date du 30 janvier 2018 approuvant la participation de la CARF au projet simple PATRIM du PITER ALPIMED et définissant le financement et la mise en œuvre des actions du projet

CONSIDERANT le besoin de mettre en forme les contenus présents sur les supports de promotion du sentier thématique de Saorge aménagé dans le cadre du projet Interreg Alcotra ALPIMED PATRIM ;

CONSIDERANT les exigences du programme Interreg Alcotra en termes de promotion des opérations et publicité de l'aide européenne ;

CONSIDERANT le devis proposé par la société exPresso en date du 12/09/2022 ;

DÉCIDONS

Article 1^{er} : d'accepter la proposition de exPresso, sise 16 boulevard du Général Leclerc – 06480 La Colle sur Loup, pour un montant de 1800 € TTC;

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220923-140-2022-AR
Date de télétransmission : 23/09/2022
Date de réception préfecture : 23/09/2022

Article 2 : Les dépenses engagées seront imputées sur l'opération OP17/02 du Budget Principal au titre de l'exercice 2022

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

MENTON, le 23 SEP. 2022

Le Président


Yves JUHEL

Date d'affichage : 23 SEP. 2022

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220923-140-2022-AR
Date de télétransmission : 23/09/2022
Date de réception préfecture : 23/09/2022